

Le choix : plan corrigé.

- I. Le choix : un acte volontaire qui suppose une délibération rationnelle.
 - a. Le choix est un acte volontaire.

Le choix se définit d'emblée comme un acte volontaire : il suppose que le sujet puisse être principe de son action. En cela, il s'oppose à l'acte contraint dont le principe de détermination résiderait dans qqch ou qn qui m'est extérieur mais il s'oppose aussi à l'acte fait par ignorance qui lui, supposerait que je ne sois pas pleinement maître de mon action ou encore de l'acrasie qui supposerait que le sujet soit en capacité d'élire en esprit mais non de le réaliser.

L'acte contraint = l'acte que je suis obligé de faire par obligation, c'est-à-dire sans liberté et contre ma volonté. Principe de l'action extérieur.

Ex : le condamné à mort ne choisit pas de mourir : il n'est pas le principe de son action au sens où il n'est ni l'instance de décision, c'est-à-dire qu'il son esprit n'est pas électeur de cette possibilité, ni l'instance de réalisation, ce n'est pas lui qui réalise l'action et qui donc actualise le résultat du choix.

L'acte par ignorance = = n'est pas en pleine connaissance de son action = manque de discernement sur la fin et sur les moyens.

Ex : le cueilleur de champignon qui choisit de manger le fruit de sa cueillette mais ignore que le champignon cueilli est mortel = il est le principe de réalisation de l'action (c'est bien lui qui mange le champignon) mais il n'a pas de connaissance de l'objet de son choix. (ce qu'on pourrait appeler un choix à l'aveugle).

L'acrasie/ incontinence : le sujet choisit en esprit mais ne réalise pas en acte.

Ex : le fumeur qui choisit d'arrêter de fumer mais qui n'y arrive pas. Il est le principe de décision mais ne parvient à en être le principe de réalisation.

Le choix paraît donc supposer, du fait de son aspect volontaire, un sujet qui soit à la fois principe de décision (choix en esprit) et principe de réalisation (choix en acte).

Cf. Aristote, *Ethique à Nicomaque*, III, 1.

Pb : si choix = un acte volontaire dans le sens où il émane du sujet qui est le principe de son action et qui agit en « connaissance de cause », est-ce que tout acte volontaire est un choix ? Semble que non, alors qu'est ce qui spécifie le choix comme acte volontaire ?

b. Le choix est un acte volontaire qui suppose l'usage de la raison.

Le choix comme proairesis parce qu'il suppose un engagement en esprit du sujet apparaît alors comme un acte volontaire doué de raison.

Alors les êtres privés de raison (par ex chez Aristote les animaux et les enfants) seraient capables d'actes volontaires mais non de choix.

S'il suppose la raison alors le choix peut et doit être distingué du désir ; Le désir est un acte volontaire qui ne suppose ni raison (principe en esprit) ni maîtrise de soi (principe en acte) Le désir suppose seulement que le sujet en soit la source, l'origine.

Cf. *Ethique à Nicomaque*, III, 2.

Parce qu'il suppose un acte de raison, le choix semble présupposer une capacité à se représenter en connaissance de cause les raisons de chaque possible envisagé. Cette connaissance serait ce qui permet le choix éclairé, choix qui serait le seul et unique choix.

Alors le choix = acte de pure liberté car action faite en connaissance et en raison. Vs indifférence qui elle serait le niveau le plus bas de la liberté et se définirait comme indétermination au choix et finalement comme incapacité de choisir.

Cf. Descartes, *Méditations Métaphysiques*, 4.

Alors, le choix ne supposerait pas simplement ma volonté comprise comme puissance d'élire mais aussi mon entendement comme puissance de connaître. Seul le choix éclairé serait un vrai choix en ce qu'il mettrait en action ma volonté à partir d'un jugement clair et distinct.

Ainsi, le choix, pour pouvoir se faire en raison et en connaissance semble présupposer une délibération comme considérations de la nature et des implications des possibles envisagés.

c. Le choix est un acte volontaire supposant une délibération.

La délibération se définit comme une recherche. Cette recherche est celle des moyens appropriés à une fin. Elle porte sur ce qui est non seulement possible mais aussi sur ce qui dépend du sujet.

Par la délibération le choix se voit attribuer des objets déterminés (le possible vs l'impossible, ce qui dépend de moi vs ce qui ne dépend pas de moi). En cela, il se distingue du souhait ; ce dernier peut porter à la fois sur l'impossible à la fois sur ce qui ne dépend pas de moi.

Ex : je souhaite qu'il fasse beau demain mais je ne peux choisir qu'il fasse beau demain.

Plus encore, la délibération oriente le choix sur les moyens et non sur les fins qui elles, semblent échapper à notre pouvoir.

Ex : je peux souhaiter garder ma santé, mais je peux seulement choisir les meilleurs moyens pour la conserver.

Alors, le choix suppose, afin de choisir les bons moyens une connaissance de la fin. En tant qu'acte portant sur les moyens, le choix se distingue de l'opinion : il vise ce qui est bon ou mal : un bon choix étant celui permettant l'atteinte de la fin, un mauvais choix, celui conduisant à manquer la fin visée, quand l'opinion elle porte sur le vrai ou le faux.

Ainsi, si le choix suppose une connaissance de la fin, il ne se réduit pas à cette connaissance : il suppose la capacité d'élire des moyens parmi d'autres pour atteindre cette fin.

Cf. Aristote, *Ethique à Nicomaque*, III, 3.

Pb : nous voyons que le choix en supposant la conjugaison d'une élection de possible et la réalisation de ces derniers repose sur l'indétermination de ces derniers : pour pouvoir choisir chacun des possibles qui se présentent à moi, il faudrait que chacun se présente à moi de façon égale et de façon contingente, pour que le choix soit à l'initiative du sujet, il faudrait que celui-ci ne soit déterminé à aucune élection préalable. Mais en même temps, soutenir, à l'origine du choix une indétermination absolue du sujet, n'est ce pas retomber dans l'indifférence ?

II. Le choix comme hypothèse de contingence : at-on un pouvoir sur le futur ?

a. Le choix suppose, semble-t-il une indétermination des possibles et une contingence des futurs.

Choix semble supposer une contingence temporelle : le futur en tant qu'ensemble de possibles non réalisés serait en notre pouvoir. Nos choix seraient alors capable de déterminer ce futur indéterminé.

Le possible se définit comme ce qui n'est pas mais pourrait être en cela il s'oppose à l'impossible qui lui ne peut pas être. Le choix apparaît alors d'emblée déterminé par un principe de réalité : seul ce qui peut être serait en son pouvoir.

Le possible paraît comme doublement déterminé par le principe de non-contradiction : il ne doit pas être contradictoire logiquement (le cercle ne peut être carré) ni déroger aux lois de l'expérience et donc ne pas être contradictoire selon un principe de réalité = donc double détermination.

Alors le possible se distingue du contingent : il serait ce qui peut être quand le contingent serait ce qui peut à la fois être et ne pas être. Le possible supposerait non seulement une non contradiction mais une possibilité d'être.

Ce ne serait pas tant le contingent que le possible qui serait l'objet du choix : ce dernier serait l'élection de ce qui peut être.

Cf. Leibniz *Essai de Théodicée*, II, § 176.

Alors, la réalisation d'un possible nécessiterait cette double détermination et le choix ne serait qu'une illusion de liberté.

b. Alors le choix reposerait sur une illusion de l'imagination : l'existence de la contingence au sein des possibles.

Nous avons vu que l'objet du choix = le possible et non le contingent. Alors, le choix qui paraissait supposer une indétermination initiale apparaît maintenant comme ce qui se fait à partir de fond de détermination.

Le choix serait alors une illusion de l'imagination.

Le possible comme objet du choix n'étant pas le contingent serait seulement ce dont on ignore la cause : de là viendrait son caractère imprévisible et non assuré.

Mais le possible ne saurait être compris comme une incertitude objective mais simplement comme une incertitude subjective.

Cf. Spinoza, *Ethique*, I, prop 33, sc. 1.

Alors si le possible se présente à nous comme incertitude et comme non assuré, ce ne serait que par ignorance. Et le choix ne serait qu'une illusion de l'imagination qui se représenterait l'avenir comme contingent.

Seulement : si plus de choix, alors plus de liberté ? le sujet serait passif c'est-à-dire qu'il ne serait jamais cause ? pourtant cette idée semble résister avec notre conception de l'action : si nous n'agissions pas, c'est-à-dire si nous ne nous posions comme principe de réalisation de possibles, ces derniers n'advindraient pas.

c. Le choix consiste en fait à réaliser, c'est-à-dire rendre réel, ce qui n'était qu'à l'état de possible.

Le choix ne résiderait alors pas tant dans la possibilité de déterminer les possibles ni même de déterminer le possible à réaliser que dans la capacité à réaliser un possible. Par cet acte de réalisation, le sujet rendrait réel et actuel ce qui n'était qu'à l'état de possibilité et de représentation mentale et subjective.

La détermination du possible serait par là même la condition de notre pouvoir de réalisation.

Par le choix, le sujet se déterminerait à agir par rapport à des représentations mentales d'actions possibles.

Cf. Bergson. *Essai sur les données immédiates de la conscience*, PUF, p 135-136.

L'imprévisible et la nouveauté que le choix fait advenir ne tiendraient pas tant à la création de possible qu'à la possibilité pour un sujet de se poser comme auteur d'un enchaînement de conduites compris comme ensemble de réalisation de représentations d'actions possibles.

Le choix ne s'opposerait alors pas tant à la détermination qu'à la détermination passive : il serait ce qui fait face à l'habitude mais aussi ce qui se distingue de l'instinct.

Dans l'habitude le sujet agit par automatisme = se laisse déterminer sans se poser comme principe de réalisation de ses actions.

Ex : je prends le même bus tous les matins = pas un choix mais un automatisme. La répétition de cette action me pousse à la réaliser à chaque fois sans le « décider », c'est-à-dire, sans l'envisager avec conscience.

Dans l'instinct, le sujet agit par nature = se laisse déterminer par l'expression de ses déterminations naturelles.

Ex : j'ai faim, je mange = pas un choix. Réalisation d'un instinct. Absence de conscience.

Le choix lui serait la faculté même de la conscience :

Ex : je choisis de manger à telle heure plutôt qu'à telle autre pour pouvoir finir un travail = je rompt à la fois avec un mécanisme instinctif en lui donnant une détermination choisie (l'heure) à la fois avec un automatisme (je change l'heure de mon repas afin de permettre de réaliser ma fin = hiérarchie des fins = finir mon travail devient ma fin première.

Alors, le choix qui apparaissait comme faculté de notre liberté apparaît maintenant comme la faculté par lequel nous pouvons nous déterminer. Quel est le rapport entre cette auto-détermination et notre liberté ?

III. Le choix comme capacité à s'autodéterminer et comme facteur de responsabilité.

a. Le choix : l'acte par lequel le sujet devient auteur de ses déterminations.

Choisir = créer. Quoi ? un ensemble de déterminations dont je me reconnais l'auteur par leur réalisation active.

Cf. Bergson. *Essai sur les données immédiates de la conscience*

Alors choix comporte une radicalité et un caractère irrémédiable en ce qu'il produit une détermination mais aussi en ce qu'il implique un renoncement.

Alors le choix = renoncement à ce qui avant apparaissait comme champ de liberté.

Cf. Gide, *les Nourritures terrestres*. (« choisir c'était renoncer... »)

Ex : je choisis d'épouser tel homme ou telle femme et de lui être fidèle = je renonce par là même aux autres mais je renonce aussi à ma liberté d'en choisir un ou une autre.

Alors, le choix, dans sa réalisation même, constituerait une limitation de notre liberté première en ce qu'il supposerait un engagement :

L'engagement que présuppose le choix le distingue une nouvelle fois de l'indifférence comme possibilité de ne pas choisir.

Cf. Sartre. *Être et le Néant*, 4, 3 et *Situations* II, Gal, p 27-28.

La nécessité pour le choix d'être un engagement vient de la situation de l'homme au monde : celui-ci est toujours situé, c'est-à-dire qu'il est toujours en action dans le monde. Cette situation est alors nécessitée à agir et s'oppose à toute forme de neutralité ou d'abstention.

En ce sens même ne pas choisir serait déjà un choix.

Alors si le choix suppose un engagement du sujet dans son action et dans son existence, il semble impliqué sa responsabilité

b. Le choix : engagement de ma responsabilité.

Par le choix, l'individu s'engage dans une orientation de vie qui le détermine. En cela, il se définit par ses choix en tant qu'il en est non seulement l'électeur mais aussi l'acteur (le choix suppose toujours une élection et une réalisation) Alors il est responsable de ce qu'il se détermine à être et à faire.

Par son existence, c'est-à-dire sa situation et son engagement dans le monde, le sujet devient créateur de son essence par une forme d'autodétermination. C

Cf. Sartre. *L'existentialisme est un humanisme*.

« L'existence précède l'essence. » l'homme se détermine par son existence. En cela, le choix apparaît comme la faculté humaine de l'existence par laquelle le sujet se donne des déterminations.

Par ce que le choix découle de la situation du sujet au monde il est une détermination : nous sommes condamnés à être libre, c'est-à-dire que nous sommes dans une obligation de choix. Cependant paradoxalement, cette nécessité de choix est l'expression de notre liberté.

La responsabilité apparaît alors, plus que la contingence, comme la condition du choix.

Cette dernière est avant tout une responsabilité vis-à-vis de soi et de son existence : elle est un appel à l'engagement conscient dans son existence par opposition à la mauvaise foi qui est mensonge envers soi-même

Cf. *Être et néant*, I, chap 2.

Le choix serait alors toujours fondamentalement existentiel et moral : il m'imposerait d'assumer une responsabilité vis-à-vis de ce que je suis.

Mais le choix, plus qu'une responsabilité individuelle paraît présenter une responsabilité morale plus large : en tant qu'il implique une réalisation, le choix est intimement lié à mes actions. Or mes actions semblent bien toujours avoir des conséquences plus étendues que ma sphère individuelle.

c. Le choix comme faculté qui engage l'humanité.

Le choix apparaît comme faculté morale essentielle. Il est à la fois ce qui me rend responsable de moi-même et de mes actes mais aussi responsables vis-à-vis de l'humanité.

Cf. *Être et le Néant*, 4, 1.

Par le choix l'individu devient responsable pour lui-même et pour tous les autres. En se choisissant il choisit l'humanité. En agissant il contribue à créer une image de l'homme et, la choisissant, il choisit l'homme.

Ex : le sujet qui choisit de se marier avec 1 homme ou 1 femme afin de lui rester fidèle en semblant ne choisir que pour lui, choisit en fait pour l'humanité. En choisissant 1 ou 1 épouse il choisit la monogamie comme valeur sociale et morale pour l'humanité.